

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 18 décembre 2023

OBJET : Motion déposée par les Groupes Communiste et Républicain Pour l'Humain d'Abord !, Ecologiste Europe Ecologie Les Verts - Génération.s et Socialiste Républicain et Citoyen relative au maintien des moyens alloués par l'Etat au dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

Dans le respect du Règlement Intérieur du Conseil Départemental du Nord, et conformément à son article 41, Les Groupes Communiste et Républicain Pour l'Humain d'Abord !, Ecologiste Europe Ecologie Les Verts – Génération.s et Socialiste Républicain et Citoyen ont déposé une motion commune lors de la réunion du Conseil départemental du 9 octobre 2023.

Cette motion est relative au maintien des moyens alloués par l'Etat au dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée. Elle est jointe en annexe du présent rapport.

Je propose au Conseil départemental :

- de se prononcer sur la motion ci-jointe, relative au maintien des moyens alloués par l'Etat au dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée proposée par les Groupes Communiste et Républicain Pour l'Humain d'Abord !, Ecologiste Europe Ecologie Les Verts – Génération.s et Socialiste Républicain et Citoyen.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

LUNDI 9 OCTOBRE 2023
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD

**PROPOSITION DE MOTION POUR LE MAINTIEN DES MOYENS ALLOUÉS PAR
L'ÉTAT AU DISPOSITIF ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE**

GROUPE COMMUNISTE ET RÉPUBLICAIN – POUR L'HUMAIN D'ABORD
GROUPE ÉCOLOGISTE EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS - GÉNÉRATION.S
GROUPE SOCIALISTE, RÉPUBLICAIN ET CITOYEN

La loi du 29 février 2016 a permis de lancer l'expérimentation du dispositif territoires zéro chômeur (TZCLD). Initié par ATD quart monde et rejoint par de nombreuses associations solidaires, ce dispositif vise à résorber le chômage de longue durée. Ses objectifs sont de permettre la création et le conventionnement d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, les entreprises dites à but d'emploi (ou EBE), dans lesquelles les demandeurs d'emploi peuvent venir créer leur activité et participer collectivement à la vie de l'entreprise.

Dès 2017, 10 territoires nationaux se sont engagés dans TZCLD. Au regard des résultats obtenus, l'Etat, contributeur financier principal, a élargi le dispositif à 50 nouveaux territoires (loi du 14 novembre 2020).

Dans le département du Nord, dès 2017, ce dispositif a été expérimenté à Loos et Tourcoing. Le 21 novembre 2022, les élus départementaux ont validé, à l'unanimité, la candidature de cinq nouveaux territoires : Lille-Fives, Roubaix, Armentières, Bailleul et Valenciennes. Le département finance ainsi, dans ces territoires, chaque emploi salarié d'EBE à hauteur de 3021,3€ par an.

Or, l'arrêté publié le 31 juillet 2023 fixant le niveau de financement des emplois créés dans le cadre de TZCLD prévoit une baisse des moyens alloués par l'Etat à l'expérimentation. A partir du 1^{er} octobre, la Contribution au Développement de l'Emploi (CDE) de l'état passe de 102 % à 95 % du Smic, signant par là même la baisse de la contribution du département fixée à 15% de la CDE : une double peine pour les EBE.

Il s'agit d'une décision incompréhensible qui risque de mettre en péril l'équilibre économique des EBE. Cette décision est d'autant plus incompréhensible qu'elle va à rebours d'une puissante dynamique européenne inspirée par l'expérimentation française (Belgique, Allemagne, Italie, Autriche...).

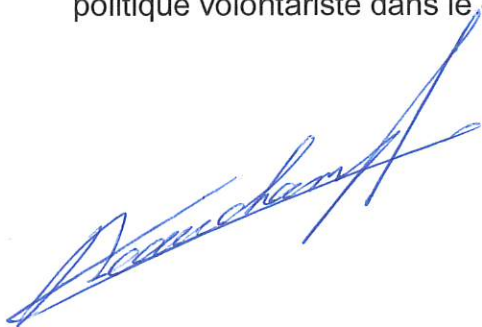
Elle aura pour conséquence de freiner, sur certains territoires, les créations d'emplois à destination des personnes les plus fragilisées et les plus éloignées du travail.

Une décision incompréhensible qui se retrouve également dans le montant de l'enveloppe allouée par l'Etat à l'expérimentation dans le cadre du projet de loi de finances 2024, à savoir 69 millions d'euros, qui sont notoirement insuffisants et reviennent à geler l'expérimentation.

Il n'est pas acceptable de changer les règles de financement en cours d'expérimentation, à rebours des principes de la loi votée à l'unanimité au parlement.

Nous demandons donc au Gouvernement de revenir sur la baisse de moyens prévue dans le décret du 31 juillet 2023 et de maintenir le niveau de sa Contribution au Développement de l'Emploi à hauteur de 102 % du Smic.

Sans attendre, notre département assure de son soutien les entreprises à but d'emploi du TZCLD et s'engage à maintenir son aide financière actuelle, réaffirmant ainsi sa politique volontariste dans le domaine de l'insertion.



Charles BEAUCHAMP

Président du Groupe Communiste et
Républicain - Pour l'Humain d'Abord



Stéphanie BOCQUET

Présidente du Groupe Ecologiste Europe
Ecologie Les Verts - Génération.s



Didier MANIER

Président du Groupe Socialiste,
Républicain et Citoyen